RÈGLEMENT DU CONCOURS “LE TREMPLIN V AND B FEST’”

Mise à jour du 09/02/2022

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société V and B Concept, Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000 euros dont le siège social est au 2 rue de la Roberderie, 53200 Château-Gontier-Sur-Mayenne, immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 442 161 147, et ci-après dénommée la “Société Organisatrice”, organise, du 17 janvier 2022 au 14 mai 2022, un jeu-concours musical intitulé “Le Tremplin V and B Fest’” (ci-après le “Tremplin”), dont les conditions sont définies dans le présent Règlement (ci-après le “Règlement”).

Le Tremplin est organisé en collaboration avec SmartMusicTour, plateforme de mise en relation d’artistes et d’organisateur·rice·s de concerts partout en France, ainsi que les magasins V and B participants à l’opération (annexe 1). Cette collaboration s’étend de la phase d’inscription jusqu’à la Semaine Musicale, étapes décrites ci-dessous (article 3).

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU CONCOURS

Le Tremplin V and B Fest’ a pour objet de mettre en lumière et de récompenser des auteur·e·s et compositeur·rice·s de musiques actuelles mais également de promouvoir la marque V and B en organisant notamment des concerts dans les points de vente du réseau.

Les deux gagnants du concours se produiront lors de l’édition n°2 du V and B Fest’, festival organisé par l’association L’Opus Sonore, qui a lieu les 26, 27 et 28 Août 2022.

ARTICLE 3 - PLANNING DE L'OPÉRATION

L’opération “Le Tremplin V and B Fest’” se déroule selon le planning suivant :

- Appel à candidature : du lundi 17 janvier 2022 au mercredi 23 février 2022 à 19h00
- Sélection sur écoute par les magasins V and B : du lundi 17 janvier 2022 au vendredi 27 février 2022
- Semaine Musicale dans le réseau V and B : le jeudi 31 mars, vendredi 1er et samedi 02 avril 2022
- Sélection du Top 30 par l’équipe du V and B Fest’ : du 08 au 15 avril 2022
- Sélection du Top 6 par le jury professionnel et le public : du 21 au 29 avril 2022
- Finale : le samedi 14 mai 2022

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Tremplin est ouverte du lundi 17 janvier 2022 au mercredi 23 février 2022 19h00 à tout·e musicien·ne et/ou chanteur·euse amateur·rice, solo ou groupe opérant dans les musiques actuelles et ne disposant pas de contrat de production ou de licence avec une major (ci-après “le·la Participant·e”).

Seront toutefois admis·e à participer au Tremplin, les artistes entrant dans les cas suivants : artistes autoproduit·e·s ; artistes sous contrat d’édition ; artistes autoproduit·e·s sous contrat de distribution ; artistes signé·e·s sur des structures locales ou associatives.

Les Participant·e·s doivent être majeur·e·s à leur date d'inscription (pour un groupe, l'intégralité de ses membres doit avoir plus de 18 ans) et résider en France Métropolitaine.

Ne sont pas habilité·e·s à jouer les dirigeant·e·s et salarié·e·s de la Société Organisatrice, des sociétés du groupe V and B, des magasins participants et leurs parents directs, ainsi que, plus généralement, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du jeu, ainsi que leurs parents directs.

Les Participant·e·s autorisent la Société Organisatrice à procéder à toute vérification concernant leur identité et/ou les informations communiquées. Toute information inexacte ou mensongère entraînera leur disqualification ; notamment le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Une seule candidature par personne est autorisée. En cas de candidature multiple, la participation ne sera pas prise en compte. Si un groupe participe, il sera considéré comme étant le·la Participant·e. Ainsi les membres qui composent le groupe ne pourront pas participer individuellement et de manière séparée du groupe.

Pour participer au Tremplin, il faut :

- Etre en capacité de jouer un set de 25 minutes minimum de compositions originales uniquement (pas de reprises).

- Avoir un compte valide sur la plateforme SmartMusicTour https://www.smartmusictour.fr/ et ce pour toute la durée du Tremplin pour les artistes sélectionné·e·s à la Semaine Musicale. **L'abonnement vous est offert avec le code promo VANDB2022** (à intégrer à l'étape 6 de la création de compte).

- Remplir et publier sa fiche artiste avec au minimum deux titres audio ainsi qu'une vidéo live ou clip d'une composition originale. Les reprises ne sont pas acceptées.

- Se rendre sur la page événement du Tremplin V and B Fest' correspondant à sa région géographique.

- Choisir le magasin V and B dans lequel vous souhaitez vous produire et envoyer une demande dans les délais impartis. Une demande à plusieurs magasins peut être réalisée mais le·la Participant·e ne pourra être retenu·e que dans un seul magasin.

- Lire le présent règlement et les conditions générales d'utilisation du site https://www.smartmusictour.fr dans leur intégralité et en accepter les termes.

- Détenir une assurance responsabilité civile.

Le·la Participant·e s'engage à mettre en ligne des titres audio et des vidéos conformes aux lois en vigueur en France et aux conditions générales d'utilisation du site https://www.smartmusictour.fr

Le·la Participant·e s'engage à détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur les titres mis en ligne.

A chacune des étapes de la sélection, le·la Participant·e retenu·e accepte de participer à l'étape suivante. Il·elle doit notamment se rendre disponible aux dates de représentations suivantes et ce de manière impérative :

- La Semaine Musicale : le 31 mars, 01 et 02 avril 2022
- La Finale : le 14 mai 2022

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de refuser ou d'annuler l'inscription d'un·e Participant·e dans l'hypothèse où ses compositions musicales (titres audio - vidéo live - clip) :

- seraient contraire au présent règlement,
- ne respecteraient pas les conditions de participation définies au présent règlement,
- contiendraient des éléments en infraction avec les lois et réglementations en vigueur, à l'ordre public et/ou la décence ou encore des éléments injurieux, diffamatoires, racistes ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ; incitant à la discrimination, à la haine d'une personne à raison de son origine ou appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; menaçant une ou plusieurs personnes ; des éléments à caractère pédophile, incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie de crimes de guerre, du terrorisme ou de crimes contre l'humanité ou encore incitant au suicide ; portant atteinte à la sensibilité des plus jeunes ; incitant à la consommation excessive et/ou la vente de produits illégaux ou dangereux pour la santé (alcool, tabac notamment) ; portant atteinte à l'image et la réputation de la Société Organisatrice,
- contiendraient des éléments enfreignants de quelque manière que ce soit, les droits d'un tiers (droits de la personnalité, droit de propriété intellectuelle etc.) notamment, mais non limitativement en citant, représentant et/ou en faisant apparaître :
    - • une marque, un signe distinctif, un logo,
    - • une oeuvre protégée par le droit d'auteur (tableau, affiche, dessins, oeuvre architecturale, etc.),
    - • l'image d'une personne (photographies, posters etc.),
    - • une donnée personnelle permettant l'identification d'une personne (plaque d'immatriculation, boîte aux lettres etc.),
- constitueraient ou seraient constitutives d'être qualifiées de contrefaçon d'une oeuvre musicale préexistante,
- constitueraient de la publicité clandestine.

L'appréciation de la Société Organisatrice sera souveraine et ne sera susceptible d'aucun recours ou réclamation à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE SÉLECTION DES GAGNANTS

1. LE CHOIX DES PARTICIPANTS A LA SEMAINE MUSICALE

La Semaine Musicale se compose de trois soirées concerts dans les magasins du réseau V and B participants à l'opération du Tremplin, les 31 mars, 01 et 02 avril 2022. Chaque magasin programmera trois artistes différent·e·s, un·e artiste par soir, en fonction des demandes qui lui auront été faites via la plateforme SmartMusicTour lors de l'appel à candidature. Cette programmation magasin se fera du 17/01/2022 au 27/02/2022.

A l'issue de la Semaine Musicale, les trois artistes de chaque magasin seront évalué·e·s par:

- le magasin, qui notera leur prestation live sur la base de critères artistiques.
- le public. Du 31/03/2022 au 06/04/2022 10h00, les internautes munis d'un compte Facebook pourront voter pour leur artiste préféré·e sur la page Facebook du magasin qui aura préalablement publié les trois profils artistes.

L'artiste ayant le score le plus élevé intégrera le Top 150 et accèdera à l'étape suivante.

2. LE CHOIX DU TOP 30

Le 21/04/2022, l'équipe du Tremplin annoncera la liste des 30 groupes qui seront présentés au jury du Tremplin V and B Fest'. Ces 30 artistes auront été préalablement sélectionné·e·s sur écoute et sur la base de critères artistiques par l'équipe du V and B Fest' entre le 08/04/2022 et le 15/04/2022, parmi les gagnant·e·s de la Semaine Musicale.

Au moment de la révélation du Top 30, les 30 artistes retenu·e·s devront avoir hébergé leurs titres audio sur au moins l'une des plateformes suivantes : Soundcloud, Spotify et/ou Bandcamp.

3. LE CHOIX DU TOP 6

Les 6 finalistes seront élus en deux temps par :

- Le jury, composé de professionnel·le·s de la filière musicale. Chaque membre évaluera sur écoute les artistes du Top 30 et présentera son résultat le 28/04/2022. Les 5 artistes ayant la note la plus élevée accéderont à la Finale.

- Le public. Du 21/04/2022 au 28/04/2022 à 10h, les 30 artistes seront publiés sur la page Facebook du V and B Fest'. Les internautes munis d'un compte Facebook pourront voter pour leurs artistes préféré·e·s. L'artiste remportant le plus de likes au terme du vote sera élu·e Coup de Cœur du Public et rejoindra les 5 finalistes sélectionné·e·s par le jury pour former le Top 6.

L'annonce du Top 6 se fera le 29/04/2022 sur le site www.vandbfest.fr/tremplin et sur les réseaux sociaux du V and B Fest'.

4. LE CHOIX DES LAURÉATS

Le 14 mai 2022, les six finalistes se produiront en live à Château-Gontier-sur-Mayenne (53) devant le jury lors d'un concert gratuit et ouvert à tou·te·s.

A l'issue de cette soirée, chaque membre du jury notera les six prestations live. Les deux Participant·e·s ayant la meilleure note seront élu·e·s gagnant·e·s de l'édition 2022 du Tremplin V and B Fest'. La remise des prix aura lieu le soir de la finale.

L'annonce des gagnant·e·s sera relayée sur le site www.vandbfest.fr/tremplin ainsi que sur les réseaux sociaux du V and B Fest'.

Conditions et modalités de la finale :

- Chaque finaliste devra se produire 25 minutes sur scène avec un set constitué uniquement de compositions originales. Le temps d'installation n'étant pas compris dans cette durée.
- Le·la Participant·e devra se présenter avec la même formation que celle présentée lors de la Semaine Musicale.
- Le·la Participant·e devra fournir à la Société Organisatrice une fiche technique.
- La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier librement la composition du jury si nécessaire.
- La décision du jury est souveraine et sans appel.
- Les frais d'hébergement et de déplacement resteront à la charge de chaque finaliste.
- La Société Organisatrice prend à sa charge le catering artiste.
- La finale fera l'objet d'une captation audiovisuelle destinée à la communication et la promotion de l'événement.

ARTICLE 6 - LOTS

Tous les Participant·e·s à la Semaine Musicale bénéficieront :

- d'une carte cadeau digitale V and B d'une valeur de 200€ TTC.

Les 6 finalistes remporteront :

- un prix de 1000€ en numéraire
- une représentation publique le 14 mai 2022 en Mayenne (53).

Le deuxième prix bénéficiera de :

- sa participation au festival V and B Fest' 2022, sur la scène du Village. Sa prestation sera rémunérée selon des conditions ultérieurement définies.

Le premier prix bénéficiera de :

- sa participation au festival V and B Fest' 2022, en ouverture du festival sur la scène 3. Son set devra durer 40 minutes hors temps d'installation. Sa prestation sera rémunérée selon des conditions ultérieurement définies.

- la prise en charge d'un accompagnement artistique dans le but de soutenir le développement de son projet.

- une participation financière à hauteur de 2300€ à la production d'un EP (mini-album de 4 à 5 titres différents). Le choix du studio d'enregistrement se fera par la Société Organisatrice. En fonction du lieu choisi, le transport et l'hébergement seront pris en charge par la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 - AUTORISATION D'EXPLOITATION, GARANTIES ET CESSION DES DROITS

Le·la Participant·e reste propriétaire de son œuvre. Toutefois, la Société Organisatrice et l'association L'Opus Sonore, organisatrice du festival V and B Fest', sont libres de la diffuser dans le cadre de la communication réalisée pour promouvoir le réseau de franchise V and B, le concours Tremplin et le festival V and B Fest'. En effet, à compter de son inscription, le·la Participant·e accepte expressément de céder à la Société Organisatrice et à l'association L'Opus Sonore, à titre non exclusif, le droit de fixer, reproduire et communiquer au public, en intégralité ou par extraits, les audios, la vidéo, le clip et les compositions musicales (ensemble ou séparément), et notamment, mais non limitativement, la mélodie, les paroles, les extraits et photogrammes tirés de la vidéo, du clip, des audios, de tout visuel fourni par le·la Participant·e, l'interprétation des Participants, ainsi que les attributs de la personnalité de toute personne participant à la vidéo et la composition musicale etc., dans le territoire de la France Métropolitaine et dans les DROM (Corse incluse), sur le territoire de l'Union Européenne et de la Suisse, pour une durée de 5 (cinq) ans, automatiquement renouvelée en l'absence de refus notifié, à compter de la mise en ligne des titres audio, vidéos et clip, sur tous médias et par tous moyens de communication connus ou inconnus à ce jour.

La présente cession s'entend des droits d'auteur et des droits voisins attachés à la vidéo et à la composition musicale.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice et l'association L'Opus Sonore auront le droit de représenter et exploiter en tout ou partie, la vidéo et la composition musicale :

- sur le réseau Internet et notamment sur tous sites (de la société Organisatrice ou de tout autre tiers), toutes chaînes Web ou MCN (de la société Organisatrice ou de tout autre tiers), tous réseaux sociaux, etc. via un fournisseur d'accès ou par service de contournement (OTT), de sorte à permettre le visionnage linéaire ou non linéaire de la vidéo sans possibilité d'altération par le visiteur de la continuité originale et du contenu de la composition musicale ;
- par tout procédé de télédiffusion ou de radiodiffusion
- par voie de presse (presse écrite, audiovisuelle, radio, Internet) et tous rédactionnels qui pourraient en découler, relations publiques, communiqués de presse
- par voie de campagne(s) d'affichage,
- sur tous supports graphiques tels que l'édition de rapports d'activité, brochures et autres documents destinés à la communication interne et à l'information professionnelle,
- pour toute communication interne de la Société Organisatrice, de ses partenaires, parents, filiales et ayants-droit.

Le·la Participant·e consent expressément à ce que la Société Organisatrice et l'association L'Opus Sonore procèdent à l'insertion de son logo et/ou celui de ses partenaires, « widget »

et bandeaux publicitaires avant, après et pendant la diffusion des audios, de la vidéo et du clip.
Le·la Participant·e autorise la Société Organisatrice et l'association L'Opus Sonore à céder le bénéfice de la présente cession des droits à tous tiers de son choix dans le cadre du Tremplin et de la communication autour du Tremplin (partenaires, filiales, etc.).
Le·la Participant·e confirme qu'il accorde la présente autorisation à titre gratuit.
Par conséquent, aucune rémunération ne sera due par la Société Organisatrice et l'association L'Opus Sonore au·à la Participant·e et tous les frais éventuels engagés par le.la Participant.e dans le cadre de son Projet resteront à la charge exclusive de ce dernier.

Le·la Participant·e déclare renoncer en conséquence à réclamer à la Société Organisatrice et/ou à tous les ayants droits, filiales ou partenaires de la Société Organisatrice, une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de la vidéo et de la composition musicale dans les conditions définies aux présentes.

Le·la Participant·e déclare renoncer également à toute réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice et/ou à tous ayant droits filiales ou partenaires de la Société Organisatrice dans l'hypothèse où l'exploitation de la vidéo, de la composition musicale, et de tout élément tiré de la vidéo et/ou de la composition musicale serait effectuée par des tiers sans le consentement de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales, partenaires et/ou ses ayants droits.

Le·la Participant·e renonce à toute réclamation dans l'hypothèse où la vidéo et/ou la composition musicale seraient accessibles à des personnes résidant hors du territoire défini au Règlement.

Le·la Participant·e au concours consent également à la Société Organisatrice et à l'association L'Opus Sonore, à titre gracieux, le droit de fixer son image et sa voix par le biais de la photographie ou de la vidéo, et le droit de les utiliser sur tous supports de communication, physiques ou digitaux, dans le cadre de la communication réalisée pour promouvoir le réseau de franchise V and B, le concours Tremplin et le festival V and B Fest'.

ARTICLE 8 - GARANTIES DU·DE LA PARTICIPANT·E

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions générales d'utilisation des sites V and B Fest' et SmartMusicTour.

Le·la Participant·e certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Tremplin, en respectant les conditions nécessaires du présent règlement ainsi que les lois et règlementations françaises en vigueur.

Le·la Participant·e reconnaît et garantit qu'il·elle a pleine capacité pour participer au Tremplin.

Chaque membre composant une formation sera solidairement garant avec les autres membres du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement. Il en découle qu'une infraction au règlement par l'un·e des membres d'un groupe entraînera la disqualification de l'ensemble des membres composant la formation.

Le·la Participant·e atteste sur l'honneur et garantit expressément que ses compositions musicales et vidéos sont originales et qu'il·elle dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment des droits d'auteur et droits voisins) qui y sont attachés.
Le·la Participant·e s'interdit d'utiliser, reproduire ou représenter tout ou partie d'une œuvre préexistante.
Le·la Participant·e garantit ne pas introduire dans ses compositions musicales et vidéos des reproductions ou réminiscences susceptibles de violer les droits des tiers et de donner lieu à des attaques pour plagiat et/ou contrefaçon ou de troubler la réalisation ou l'exploitation de ses compositions musicales et vidéos.

Le·la Participant·e déclare et garantit que ses compositions musicales et ses vidéos ainsi que tous les éléments qu'elles contiennent ne sont pas constitutifs, en tout ou partie, d'acte de contrefaçon, de parasitisme ou de concurrence déloyale.

Le·la Participant·e garantit à la Société Organisatrice, toute filiale ou partenaire la jouissance paisible des droits qui lui sont consentis contre tous troubles, revendications ou évictions.

Le·la Participant·e garantit également que tout élément promotionnel (logo, visuel, nom de scène, nom de groupe) qu'il fournit à la Société Organisatrice dans le cadre de sa participation au Tremplin, à l'occasion de l'inscription ou ultérieurement, est libre de droits.

Le·la Participant·e garantit que ses vidéos ne reproduiront pas l'image ou la prestation d'une personne sans que cette dernière n'ait consenti à cette utilisation dans les formes requises par la loi.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le Règlement et de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application du Règlement. Des additifs et modifications du Règlement pourront éventuellement être décidés pendant la durée du Tremplin et seront considérés comme des avenants faisant partie intégrante du Règlement.
La Société Organisatrice pourra en informer le·la Participant·e par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Tremplin, sans préavis, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de quelque manière que ce soit, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, en ce compris les événements ayant trait à la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID19.

La Société Organisatrice se réserve également le droit, s'il y a lieu, d'annuler tout ou partie du Tremplin s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, même de nature technique, dans le cadre de la participation au Tremplin ou de la détermination des gagnants.

Toute fraude ou non-respect du Règlement pourra donner lieu à l'annulation des votes obtenus par le biais d'une fraude et/ou à l'exclusion du Tremplin pour le·la Participant·e concerné.e, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Dans le cas où le bon déroulement administratif et/ou technique du Tremplin serait perturbé par un virus, un bug informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Tremplin.

La Société Organisatrice, ainsi que SmartMusicTour et l'association l'Opus Sonore n'encourent aucune responsabilité du fait de quelconques dommages, pertes, préjudices ou déceptions subis par un·e quelconque Participant·e au Tremplin, quel qu'il soit.

La Société Organisatrice, SmartMusicTour et l'association l'Opus Sonore ne pourront en aucune circonstance être tenues pour responsables, sans que cette liste soit limitative, de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Tremplin, de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toutes données, des problèmes d'acheminement, du fonctionnement de tout logiciel, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Tremplin.

En cas de recours d'une tierce personne auprès de la Société Organisatrice qui estimerait que la diffusion des vidéos et/ou des compositions musicales portent atteinte à ses droits (droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image, contrefaçon de marque, etc.), le·la Participant·e est informé·e que la Société Organisatrice effectuera automatiquement le retrait de ses vidéos et/ou de ses compositions musicales sans recherche du bien-fondé de la demande.

La Société Organisatrice, SmartMusicTour et l'association l'Opus Sonore feront leurs meilleurs efforts au regard des conditions techniques disponibles et proportionnées au regard des impératifs du Tremplin, pour empêcher l'accès et la diffusion des vidéos et compositions musicales en dehors du territoire défini au Règlement. Toutefois, le réseau internet étant un réseau global, la Société Organisatrice, SmartMusicTour et l'Opus Sonore ne sauraient engager leur responsabilité si les compositions musicales ou vidéos étaient visionnées ou reprises dans des territoires non définis au Règlement.

Les modalités d'inscription et de participation au Tremplin, de même que les lots offerts aux gagnant·e·s, ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES - DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

La Société Organisatrice s'engage à respecter la législation en vigueur relative aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données concernées par ce traitement sont vos noms et prénoms, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, ainsi que les photographies et/ou images vidéo permettant de vous identifier et le contenu de la prestation correspondante pour participer au concours, votre nom de scène s'il y a lieu, les dates et lieux de la performance musicale, l'ensemble des données nécessaires au catering de l'artiste sélectionné. La Société Organisatrice collectera également les données des électeurs lors des performances musicales.

Les données à caractère personnel concernant les Participant·e·s, collectées directement par la Société Organisatrice ou via ses prestataires techniques, sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnant·e·s, l'attribution ou l'acheminement des dotations, l'autorisation d'utiliser l'image des Participant·e·s, la gestion des droits de propriété intellectuelle en découlant, l'envoi de questionnaires post-évènement pour retour d'expérience le cas échéant, à défaut de quoi la participation du·de la Participant·e ne pourra être prise en compte. Elles sont fondées sur l'exécution de mesures contractuelles ou précontractuelles.

Les données personnelles collectées sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et pourront être transmises à des prestataires techniques assurant le traitement et les finalités présentées ci-dessus. Elles sont collectées par le biais de la plateforme SmartMusicTour et seront transmises à la Société Organisatrice, ses magasins intégrés et franchisés souhaitant participer au Tremplin puis à l'Opus Sonore, organisateur du V and B Fest'. Tous interviennent en qualité de responsables de traitement indépendants dans le cadre du Tremplin V and B Fest'. L'organisation de concerts tiendra compte de la structuration de la Société Organisatrice (ex : magasins intégrés, magasins franchisés). Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers autres, de quelque manière que ce soit.

Les gagnant·e·s autorisent expressément la Société Organisatrice et ses partenaires identifiés, sur la base de leurs intérêts légitimes, à utiliser à titre publicitaire du Tremplin ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom, nom de scène s'il y a lieu, images ou vidéos, ville), sur quelque support que ce soit dont internet, sans restriction ni réserve, pendant une durée maximum d'un (1) an à compter de la date de la fin de la tournée et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Les partenaires identifiés feront leur affaire d'obtenir le consentement des Participant·e·s pour communiquer avec eux·elles lors de leurs projets ultérieurs.

Les données personnelles sont stockées dans les bases de données de V and B Concept et l'Opus Sonore et/ou dans celles de ses prestataires et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Les données ne seront pas conservées pour une durée excédant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites, à savoir la durée du Tremplin, augmentée des durées de prescription légale contractuelle (5 ans).

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque

Participant·e dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le·la concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse de la Société Organisatrice mentionnée à l'article 1, ou en envoyant un mail à l'adresse suivante à son délégué à la protection des données : dpo@vandbfest.fr.

Le·la Participant·e dispose également du droit d'introduire une action auprès de la CNIL à tout moment. Le·la Participant·e dispose des mêmes droits à l'encontre de la société exploitant la plateforme SmartMusicTour et l'Opus Sonore pour les finalités qui les concernent. Pour plus d'information :

- plateforme SmartMusicTour : www.smartmusictour.fr/cguv
- l'Opus Sonore auprès de son délégué à la protection des données : dpo@vandbfest.fr.

A noter toutefois que les personnes qui exerceraient leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement est déposé à l'office d'Huissier de Justice SCP Isabelle BOUVET – Christophe GIULIANI, Huissiers de Justice Associés, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX.
Il est disponible sur le site https://vandbfest.fr/les-inscriptions/ ainsi que sur simple demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au fonctionnement du Tremplin ou aux lots doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 1, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute réclamation doit être adressée au plus tard quinze (15) jours après la date de clôture du Tremplin (14 mai 2022).

Tout litige relatif au présent règlement ou à son interprétation sera tranché, sans appel, par la Société Organisatrice.

Annexe 1
Liste des magasins V and B participants à l'opération

Magasin	Raison Sociale	Adresse	Code Postal	Ville
V AND B AIZENAY	SARL AIZYVB	123 rue de la Roche	85190	AIZENAY
V AND B ALBI LE SEQUESTRE	SAS JSAB	Centre commercial Les Portes d'Albi	81000	ALBI
V AND B ALBI LESCURE	EURL AB2	Route de la Drèche	81000	ALBI
V AND B ALENCON	SARL PVA2M	69 bis rue d'Alençon	61250	CONDE SUR SARTHE
V AND B ALES	SARL CARMALINO	173 route de Nîmes	30100	ALES
V AND B ALLONNES	SARL CAMAE	Rue de la Berardière	72700	ALLONNES
V AND B AMIENS LES HALLES	SARL LES POTES STILL	Place Maurice Vast	80000	AMIENS
V AND B ANCENIS	SARL TIJO	992 BOULEVARD DE LA PRAIRIE	44150	SAINT GEREON
V AND B ANGERS	SARL VBA INVEST	36 boulevard Gaston Birgé	49100	ANGERS
V AND B ARGENTAN	SARL CBV ET ASSOCIE	ROUTE DE FALAISE	61200	ARGENTAN
V AND B ARRAS	SARL CHTIBREIZH 62	3 ter rue Copernic	62000	ARRAS
V AND B AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	SAS F.K.F	9 rue Michel Moriamez	59300	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
V AND B AURILLAC	SARL SOIF DE LIBERTE	104 avenue du Général Leclerc	15000	AURILLAC
V AND B BALMA	SARL 3RTF	6A rue Tony Garnier	31130	BALMA GRAMONT
V AND B BARENTIN	EURL REMI	Route de Malzaize	76360	PISSY-POVILLE
V AND B BASSE-GOULAINE	SARL BASSE GOULAINE VB	1 rue Terre Adélie	44115	BASSE-GOULAINE
V AND B BAULE	SARL NOC	Rue de la Couture	45130	BAULE
V AND B BAYEUX	SAS VIKING DRINKS	Avenue Yves Dubois de la Cotardière	14400	BAYEUX
V AND B BEAULIEU LA ROCHELLE	SARL VSB LR	8 rue du 11 Novembre	17138	PUILBOREAU
V AND B BEAUVAIS	SARL RBS	30 rue Arago	60000	BEAUVAIS
V AND B BEGLES	SARL BEGLES VB	Rue Louis Bleriot	33130	BEGLES
V AND B BERGERAC	SARL MIKORY	95 avenue Charles De Gaulle	24100	BERGERAC
V AND B BESANCON	SARL VINOBIS	2 rue du Valset	25220	CHALEZEULE
V AND B BEZIERS	SARL HERAUDE	ZAC de Montimaran	34500	BEZIERS
V AND B BLAIN	SARL VRB BLAIN	27 route de l'Isac	44130	BLAIN
V AND B BLOIS	SARL SEBY AND FREDY	120 avenue de Vendôme	41000	BLOIS
V AND B BONCHAMP	SARL BONCHAMP LG	Lieu-dit Barbé	53960	BONCHAMP-LES-LAVAL
V AND B BORDEAUX LAC	SARL REVAM	5 rue de la Motte Picquet	33300	BORDEAUX
V AND B BOULAZAC	SARL KGM DISTRI	ZA DU PONTEIX	24750	BOULAZAC

V AND B BOURG-EN-BRESSE	SAS V3B	Avenue Francois Pignier	1000	BOURG EN BRESSE
V AND B BOURGOIN-JALLIEU	SARL MANO CENT PRESSION	Avenue du Parc de la Ladrière	38300	BOURGOIN-JALLIEU
V AND B BRESSUIRE	SARL BRESSUIRE VB	14 RUE DU PONT D'OUIT	79300	BRESSUIRE
V AND B BREST	SARL FEPA	9 rue Gaston Planté	29850	GOUESNOU
V AND B BRETIGNY-SUR-ORGE	SARL BOREDIS	Rue du Poitou	91227	BRETIGNY-SUR-ORGE
V AND B BRIVE-LA-GAILLARDE	SARL ACM 19 BRIVE	7 avenue Cyprien Faurie	19100	BRIVE LA GAILLARDE
V AND B CAHORS	SARL LA CADURCERIE	528 Rue Pierre Mendès France	46000	CAHORS
V AND B CARCASSONNE	SAS MG 11	340 rue Paul Henri Mouton	11000	CARCASSONNE
V AND B CASTELSARRASIN	SAS MP CASTEL	Chemin des Tournesols	82100	CASTELSARRASIN
V AND B CASTRES	SARL ABPM	20 rue Henry Le Chatelier	81100	CASTRES
V AND B CAUDAN	SARL LORIENTAISE 2	250 RUE JEAN BAPTISTE MARTENOT	56850	CAUDAN
V AND B CHALLANS	SARL FDA CHALLANS	170 rue Carnot	85300	CHALLANS
V AND B CHAMBERY CHAMNORD	SARL LIQUID SPIRIT	127 rue Eugène Ducretet	73000	CHAMBERY
V AND B CHAMBERY LA RAVOIRE	SARL DRINK THE BEST	245 rue Pierre et Marie Curie	73490	LA RAVOIRE
V AND B CHAMBLY	SARL LBS	ZAC La Porte Sud de l'Oise	60230	CHAMBLY
V AND B CHAMBRAY-LES-TOURS	SARL CHAMBRAY DISTRIBUTION	15 rue Henry Potez	37170	CHAMBRAY LES TOURS
V AND B CHAMPNIERS	SAS PAF	1156 route de la Braconne	16430	CHAMPNIERS
V AND B CHARTRES	SAS MANELI	39 RUE DES PIERRES MISSIGAULT	28630	BARJOUVILLE
V AND B CHÂTEAU-GONTIER	SARL CHATEAU GONTIER LG	8 avenue Ambroise Paré	53200	CHÂTEAU GONTIER
V AND B CHATEAUBERNARD	SARL POUF	55-57 Avenue d'Angoulême	16100	CHATEAUBERNARD
V AND B CHECY	SARL KEFADEC	20 Rue Gustave Eiffel	45430	CHECY
V AND B CHEMILLE	SAS VISANA	Rue Paul-Henri Spaak	49120	CHEMILLE
V AND B CHERBOURG EQUEURDREVILLE	SARL ROMANTO	Rue de la Belle Jardinière	50120	CHERBOURG EN COTENTIN
V AND B CHERBOURG TOURLAVILLE	SARL ANTROM	126 RUE DES METIERS	50110	CHERBOURG EN COTENTIN
V AND B CHINON	SARL DISTRICHINON	ZONE COMMERCIALE BLANC CARROI	37500	CHINON
V AND B CLERMONT-FERRAND	SAS NU	9 bis rue de l'Industrie	63170	AUBIERE
V AND B COLOMIERS	SARL 3RSV	2 RUE ANTOINE LAVOISIER	31770	COLOMIERS
V AND B COMPIEGNE	SAS 2R COMPIEGNE	27 rue Marguerite Perey	60200	COMPIEGNE

V AND B CONCARNEAU	SARL FANDA	10 rue Aimé Césaire	29900	CONCARNEAU
V AND B CORMEILLES-EN-PARISIS	SARL GRENI	2 allée des Coudrées	95240	CORMEILLES-EN-PARISIS
V AND B DINAN	SAS AF4F	RUE DE LA COULEBART	22100	LEHON
V AND B DINARD-PLEURTUIT	SAS BOMELLE 2	4 rue du Cap Horn	35730	PLEURTUIT
V AND B DOUARNENEZ	SAS KERKEO	1 IMPASSE DE PENN AR CREAC'H	29100	DOUARNENEZ
V AND B ECHIROLLES	SARL BEDC DIFFUSION	5 place de la Grande Moucherolle	38130	ECHIROLLES
V AND B EPAGNY	SARL ANNECY DISTRIB	361 avenue des Alpes	74330	EPAGNY METZ-TESSY
V AND B EVREUX	SARL NOMATH'EURE	Route de Paris	27930	LE VIEIL EVREUX
V AND B EVRON	SARL EVRON VB	ZI Les Nochetières	53600	EVRON
V AND B FLINS-SUR-SEINE	SARL FLINS SPIRIT	ZAC des Meriels	78410	FLINS SUR SEINE
V AND B FOUGERES	SARL COMPTOIR BV	9 rue Marion du Faouët	35133	LECOUSSE
V AND B GIVORS	SARL ALL MAN	6 rue de la Paix	69700	GIVORS
V AND B GRENOBLE	SARL LA CAVE DE BENOIT	28 RUE DES GLAIRONS	38400	ST MARTIN D'HERES
V AND B GRESY-SUR-AIX	SARL GRESY VB	Route des Bauges	73100	GRESY-SUR-AIX
V AND B HENIN-BEAUMONT	SARL CALISTA 62	36 BOULEVARD OLOF PALME	62110	HENIN BEAUMONT
V AND B INGRE	SARL VALDAN	15 rue Pierre et Marie Curie	45140	INGRE
V AND B LA FERTE BERNARD	SARL FALPAU	5 rue Alfred Marchand	72400	LA FERTE BERNARD
V AND B LA FLECHE	SARL THOMAS AND CO	3 Allée des Gabares	72200	LA FLECHE
V AND B LA VILLE DU BOIS	SARL L.M.E.C	ALLEE SAINT FIACRE	91620	LA VILLE DU BOIS
V AND B LABEGE	SARL 3RSJ	789 rue Max Planck	31670	LABEGE
V AND B LANDIVISIAU	SARL 2J	Zone artisanale de Kerven	29400	LANDIVISIAU
V AND B LANGON	SARL MD LANGON	3 rue Alexandre II	33210	LANGON
V AND B LANNION	SAS CONVILANNION	1 RUE GEORGES CUVIER	22300	LANNION
V AND B LE HAILLAN	SARL LE HAILLAN VB	Avenue de Magudas	33185	LE HAILLAN
V AND B LE HAVRE	SAS SEINE BAR I TEAM	10 rue de la ferme Dambuc	76700	GONFREVILLE-L'ORCHER
V AND B LE MANS	SARL MASSMARK & CO	339 avenue Rhin et Danube	72000	LE MANS
V AND B LE MANS ANTARES	SARL LMA	Route de Tours	72000	LE MANS
V AND B LIBOURNE	SARL LIBOURNE VB	185 Avenue du général De Gaulle	33500	LIBOURNE
V AND B LIMOGES	SARL AG 87	20 rue Frédéric Bastiat	87280	LIMOGES
V AND B LISIEUX	SARL LEXO2B	Avenue Georges Duval	14100	LISIEUX
V AND B LOCHES	SARL LOCHES DISTRIBUTION	39 route de Vauzelles	37600	LOCHES
V AND B LORIENT	SARL LORIENTAISE 1	152 rue du Colonel Muller	56100	LORIENT

V AND B LUCON	SARL MANI INVEST	6 rue Denis Papin	85400	LUCON
V AND B MARGON	SARL SEB-MAS	17 rue Paul Eluard	28400	MARGON
V AND B MARMANDE	SARL MD MARMANDE	117 AVENUE JEAN JAURES	47200	MARMANDE
V AND B MAUREPAS	SAS POULBO DRINKS	RUE JEAN PERRIN	78310	MAUREPAS
V AND B MAYENNE	SARL B2G	71A rue de l'Horizon	53100	MAYENNE
V AND B MERIGNAC	SARL VBS DISTRIBUTION	18 rue Jacques Anquetil	33700	MERIGNAC
V AND B MONTLUCON	SARL MONTLUCON VB	Rue Nicolas Rambourg	3100	MONTLUCON
V AND B MONTPELLIER LE CRES	SAS K&S	910 route de Nîmes	34920	LE CRES
V AND B MULHOUSE	SARL STEVISOBI	5 avenue Jean Monnet	68790	MORSCHWILLER-LE-BAS
V AND B MURS ERIGNE	SARL MURS 2F	10 MAIL DU GRAND CLOS	49610	MÛRS ERIGNE
V AND B NANTERRE	SARL VRAM	297 boulevard des Provinces Françaises	92000	NANTERRE
V AND B NANTES EST	SARL DEFI 44	22 rue du Marché Commun	44300	NANTES
V AND B NIMES LES 7 COLLINES	SARL MILLESIME	205 rue du Forez	30000	NIMES
V AND B NIORT	SARL JMB	17 rue Jean Couzinet	79000	NIORT
V AND B OLONNE SUR MER	SARL OLONNE VB	Rue des Oeillets	85340	OLONNE SUR MER
V AND B PARTHENAY	SARL 2 CLOVIS	Avenue Aristide Briand	79200	PARTHENAY
V AND B PLERIN	SARL AUDACIA	Rue du Pont à l'Anglais	22190	PLERIN
V AND B PLOERMEL	SARL PICH	Rue Fernand Forest	56800	PLOERMEL
V AND B POITIERS BIARD	SARL CENT PRESSION	6 rue Annet Segeron	86580	BIARD
V AND B POITIERS SUD	SARL CENT PRESSION	189 avenue du 8 mai 1945	86000	POITIERS
V AND B PONTARLIER	SARL HDM	5 RUE JEAN CLAUDE CHAPPE	25300	PONTARLIER
V AND B PORNIC	SARL CSLT AND CO	17 rue Jean Monnet	44210	PORNIC
V AND B PORTET SUR GARONNE	SARL PORTET VB	8 chemin des Genêts	31120	PORTET-SUR-GARONNE
V AND B QUIMPER	SARL VAFAB	52 avenue de Kéradennec	29000	QUIMPER
V AND B REDON	SARL DISTRIVIN REDON	9 rue Joseph Ricordel	35600	REDON
V AND B RIOM	SAS TELLA	14 rue Fernand Forest	63200	MOZAC
V AND B ROANNE	SARL JACM42	98-100 Boulevard Jhean-Baptiste Clément	42300	ROANNE
V AND B ROCHEFORT	SARL VB LIFE	95 rue des pêcheurs d'Islande	17300	ROCHEFORT
V AND B ROMANS-SUR-ISERE	SAS BALIE	3 avenue des Allobroges	26100	ROMANS-SUR-ISERE
V AND B ROYAN	SARL DEFI 17	28 rue Antoine Laurent De Lavoisier	17200	ROYAN
V AND B SABLE SUR SARTHE	SARL VALPACK	1 rue de la Tuilerie	72300	SABLE-SUR-SARTHE

V AND B SAINT BRIEUC	SARL COIRALL	8 rue des Genêts	22360	LANGUEUX
V AND B SAINT GERVAIS LA FORET	SARL FRESEB	40 RUE DE LA FEDERATION	41350	ST GERVAIS LA FORET
V AND B SAINT JEAN D'ILLAC	SARL ST JEAN D'ILLAC VB	3140 avenue de Bordeaux	33127	ST-JEAN-D'ILLAC
V AND B SAINT LO	SARL FOLIO	54 rue Denis Papin	50180	AGNEAUX
V AND B SAINT MALO	SAS BOMELLE	3 RUE CLAUDE CHAPEL	35400	SAINT MALO
V AND B SAINT MAXIMIN	SARL 2R SAINT-MAXIMIN	rue du jeu de paume	60740	ST MAXIMIN
V AND B SAINT MEDARD EN JALLES	SARL ST MEDARD VB	avenue du Général De Gaulle	33160	ST MEDARD EN JALLES
V AND B SAINT PRIEST	SARL ST PRIEST VB	179 route de Grenoble	69800	SAINT PRIEST
V AND B SAINT-BERTHEVIN	SARL ST BERTHEVIN VB	1 rue de la Boutellerie	53940	SAINT-BERTHEVIN
V AND B SAINT-JUNIEN	SARL AB 87	Avenue d'Oradour sur Glane	87200	ST JUNIEN
V AND B SAINT-PAUL-LES-DAX	SARL LES 2 J	980 Boulevard Saint Vincent de Paul	40990	SAINT PAUL LES DAX
V AND B SALLANCHES	SARL LUEZ XO	504 Clos de l'Ile Roche	74700	SALLANCHES
V AND B SARLAT	SARL FAM 24 SARLAT	Local A Madrazes Sud	24200	SARLAT-LA-CANEDA
V AND B SAUMUR	SARL YOBE	82-83 boulevard des Demoiselles	49400	SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES
V AND B SEGRE	SARL SEGRE VB	LE GRAND PUITS	49500	SEGRE
V AND B SERVON	SARL O'2 MOUSSES	6 rue Georges Truffaut	77170	SERVON
V AND B STRASBOURG LA VIGIE	SARL MATSAA	3 rue Ferdinand Braun	67540	OSTWALD
V AND B TARBES	SARL JF DIONYSOS	59 avenue du Pouey	65420	IBOS
V AND B THOUARS	SARL THOUARS VB	145 avenue Emile Zola	79100	SAINTE-VERGE
V AND B TOULOUSE PURPAN	SARL FH DISTRIB	47 route de Bayonne	31300	TOULOUSE
V AND B TOULOUSE REFLETS COMPANS	SARL COMPANS VB	3 esplanade Compans Caffarelli	31000	TOULOUSE
V AND B TOULOUSE ST-ALBAN	SARL ST ALBEER	Route de Fenouillet	31140	SAINT-ALBAN
V AND B TOURS	SARL TOURS DISTRIBUTION	194 avenue André Maginot	37100	TOURS
V AND B TRIE-CHÂTEAU	SARL LES BONS VIVANTS	Route Nationale 981	60590	TRIE-CHÂTEAU
V AND B TULLE	SARL JAMP 19 TULLE	38 avenue de Ventadour	19000	TULLE
V AND B VALENCE	EURL SANO BEER	99 avenue de Lyon	26500	BOURG-LES-VALENCE
V AND B VALENCIENNES L'ARSENAL	SARL HVM	Passage de l'Arsenal	59300	VALENCIENNES
V AND B VALLAURIS	SARL VALLAURIS VB	3030 chemin de Saint-Bernard	6220	VALLAURIS
V AND B VAULX-EN-VELIN	SARL BDBMC 69	13 rue des Frères Lumière	69120	VAULX-EN-VELIN

V AND B VENDOME	SARL VECOULEBAR	14 boulevard de l'Industrie	41100	VENDÔME
V AND B VERNON	SARL OP DRINKS	9 Rue des Chaumes	27950	SAINT-MARCEL
V AND B VILLABE	SASU EFDV	Route de Villoison	91100	VILLABE
V AND B VILLEFRANCHE SUR SAONE	SARL CSB	836 RUE AMPERE	69400	VILLEFRANCHE / SAONE
V AND B VILLENEUVE-SUR-LOT	SAS MALUVIR	771 avenue de Bordeaux	47300	BIAS
V AND B VITRE	SARL AG 53	4 rue du Bas Fougeray	35500	VITRE